

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1969 B 00144

Numéro SIREN : 698 501 442

Nom ou dénomination : FIBA

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2024 sous le numéro de dépôt 1353

F I B A

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Société par Actions Simplifiée
au capital de €. 612.500,-

7 avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM

698 501 442 RCS Strasbourg
SIRET 698 501 442 00090

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 30 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 30 juin, à 11h30, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social de la société FIBA à 67300 SCHILTIGHEIM - 7 avenue de l'Europe, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Hervé WENTZINGER préside la séance en sa qualité de représentant de GROUPE FIBA SA, Président de la Société.

Monsieur Francis WASSMER est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 8 742 actions.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément d'un prêt d'action
- Remplacement du directeur général démissionnaire ;
- Nomination d'un nouveau directeur général ;
- Limitation de pouvoirs des Directeurs généraux ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, conformément aux statuts, d'autoriser le prêt d'une action appartenant à la société GROUPE FIBA SA, au profit de la société KAISER DANIEL SAS dont le siège est situé 11 A Route de Seltz – 67930 BEINHEIM, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le numéro 824 644 694,

FRW 115 09

représentée par son Président, Monsieur Daniel KAISER, laquelle société est agréée en qualité de nouvel associé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 8 742 voix.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Daniel KAISER de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour et décide de nommer en qualité de nouveau Directeur général, à compter de ce jour et pour une durée égale à celle du Président :

La société KAISER DANIEL SAS dont le siège est situé 11 A Route de Seltz – 67930 BEINHEIM, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le numéro 824 644 694, représentée par son Président, Monsieur Daniel KAISER.

Monsieur Daniel KAISER déclare pour la société KAISER DANIEL SAS accepter les fonctions de Directeur général qui viennent d'être confiées à la société KAISER DANIEL SAS.

Il affirme que la société KAISER DANIEL SAS n'est frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

La société KAISER DANIEL SAS, représentée par Monsieur Daniel KAISER exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues dans les statuts.

Toutefois, elle ne pourra sans autorisation préalable du Président contracter au nom de la société des engagements hors actes de gestion ordinaire. Notamment, elle ne pourra :

- procéder à l'embauche et licenciement de salariés ;
- contracter des emprunts ;
- effectuer des achats et ventes d'immeubles ;
- constituer des hypothèques ou nantissements ;
- participer à la formation de sociétés et effectuer tout apport à des sociétés constituées ou à constituer ou prendre des intérêts dans les sociétés ayant ou non le même objet social ;
- constituer un établissement secondaire ou une succursale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 8 742 voix.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de Directeur Général spécialement dédié à l'expertise-comptable avec compétence exclusive sur le bureau de SCHILTIGHEIM, à compter de ce jour et pour une durée égale à celle du Président :

Monsieur Frédéric WAGNER, demeurant 25 Rue d'Erstein, 67100 STRASBOURG

né le 26 août 1985 à SEESTADT, de nationalité française HW
Monsieur Frédéric WAGNER déclare accepter les fonctions de Directeur Général qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération en qualité de Directeur Général sera déterminée lors d'une assemblée générale ultérieure. Son contrat de travail est expressément confirmé.

D'autre part, Monsieur Frédéric WAGNER exercera sa fonction dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues dans les statuts.

HW 09
FRW

Toutefois, il ne pourra sans autorisation préalable du Président contracter au nom de la société des engagements hors actes de gestion ordinaire. Notamment, il ne pourra :

- procéder à l'embauche et licenciement de salariés ;
- contracter des emprunts ;
- effectuer des achats et ventes d'immeubles ;
- constituer des hypothèques ou nantissements ;
- participer à la formation de sociétés et effectuer tout apport à des sociétés constituées ou à constituer ou prendre des intérêts dans les sociétés ayant ou non le même objet social ;
- constituer un établissement secondaire ou une succursale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 8 742 voix.

QUATRIEME RESOLUTION

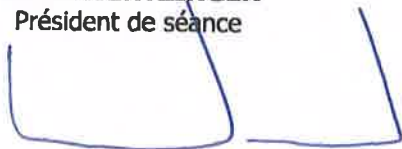
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 8 742 voix,

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Hervé WENTZINGER
Président de séance



Francis WASSMER
Secrétaire



KAISER DANIEL SAS

Représentée par son Président

Monsieur Daniel KAISER

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général



Monsieur Frédéric WAGNER

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

